

Séjour en Vendée avec l'AACL

Du mercredi 16 au samedi 19 juin 2021

Jour 1

Mercredi 16 juin 2021



Arrivée à la gare de Nantes à 11h50.

Déjeuner au restaurant.

Découverte du **jardin de la Chabotterie**. Jardin clos à la composition régulière, avec un jardin d'agrément aux parterres fleuris, un potager de légumes anciens, une allée de topiaires et une pergola de rosiers. Au-delà du jardin clos, de l'autre côté d'un saut de loup, l'allée cavalière offre une remarquable perspective. Verger, labyrinthe, prairies bordées de haies et bois composent le parc et le domaine à une extrémité duquel se dresse la Croix de Charette qui marque le lieu d'arrestation du célèbre général vendéen.



Visite du **parc de l'Auneau**, situé en plein bocage vendéen. Il s'agit d'un parc-paysage offrant des vues panoramiques remarquables qui renvoient à l'identité

paysagère de la Toscane. On observera la présence d'arbres caractéristiques des parcs de la fin du XIX^{ème} siècle : cèdre de l'Himalaya, cèdre bleu, liquidambar, hêtre pourpre...

Installation à l'Hôtel le Moulin Neuf à Chantonay pour trois nuits.

Diner au restaurant de l'hôtel.





Après le petit-déjeuner à l'hôtel, départ en car pour la visite du **Jardin de la Guibretière**, Situé en bas-bocage, ce jardin créé en 1966 mélange de grands arbres avec de nombreuses variétés de vivaces pour offrir un univers fleuri entretenu en permanence par les jardiniers amateurs.

Déjeuner.

Visite du **jardin des Rigonneries**. Vingt-

et-un arbres "gleditsia triacanthos sunburst", ou "févier d'Amérique" sont une des première chose que l'on remarque au Jardin des Rigonneries ; ils forment l'allée principale qui traverse entièrement le jardin, reliant ainsi les deux parties qui le compose. Des allées de forme arrondie, rappelant un papillon, partent de cet axe central puis serpentent parmi divers massifs de vivaces et annuelles organisés par thème de couleurs : l'harmonie d'un ensemble est la priorité des propriétaires de ce lieu.

La première partie dévoile une roseraie moderne, des géraniums odorants dont les senteurs, des digitales, une des fleurs très appréciée qui ouvre le bal de la floraison du jardin. Suivent les iris, penstemons, sauges et de nombreuses autres vivaces. Visite de la **pépinière Poiroux**. Pépinière confidentielle et charmante dont le propriétaire est un collectionneur passionné.

Diner à l'hôtel.



Après le petit-déjeuner, nous prendrons la route pour Aubigny. Visite **du jardin d'Alcime à Aubigny**. Le jardin d'environ 6500m² aux ambiances variées : des lieux luxuriants et frais, d'autres dépouillés et clairs, des coins intimes ou de repos, des scènes végétales s'accompagnant de pierres, bois et autres matériaux. L'ensemble est soutenu par une grande variété botanique .



Puis nous visiterons **le jardin médiéval de Bazoges en Pareds**. Ce jardin est constitué de 16 carrés avec en son centre un cadran solaire. Chaque carré est délimité par des fascines de châtaignier où l'on retrouve un potager, des plantes aromatiques, médicinales et de sorcellerie. Un triangle de fleurs et le verger complètent ce jardin.

Déjeuner

Visite du prieuré Saint-Pierre à Réaumur. L'entrée discrète du



Prieuré dans le bourg mérite d'être franchie. En poussant les grilles on est confronté à un double alignement de topiaires, taillées irrégulièrement, le long des allées et tout autour de l'affiage qui forme le préau du cloître, avec un jardin régulier contenant des cultures de fruits, légumes et fleurs. Les terrasses avec ses alignements de topiaires dominant cet « affiage » et la vallée du Lay.

Diner à l'hôtel.



Après le petit-déjeuner à l'hôtel, nous visiterons **le jardin du Bâtiment** à Thiré. William Christie, chef d'orchestre de renommée internationale, propriétaire du logis du Bâtiment, a créé de toutes pièces son jardin. Son souhait était de prolonger les lignes architecturales intérieures de la maison vers l'extérieur et d'inventer ainsi un jardin qui puisse dialoguer avec sa maison.



Ensuite, nous visiterons **le jardin de Chaligny** à Sainte Pexine où nous profiterons d'un déjeuner privé avec les propriétaires.

Les jardins de Chaligny entourent un authentique logis vendéen construit en 1639 qui s'inscrit dans un paysage préservé. Un travail de restauration et de conception continu depuis 1992 s'est appuyé sur le cadastre napoléonien de 1820 témoignant d'un parc aux tracés réguliers.



Le jardin d'agrément, aux lignes strictes, se compose de carrés de fleurs champêtres entourant un bassin ; l'espace est encadré par des allées de marronniers longées de hauts murs, fermés à leur extrémité par une charmille découpée laissant apercevoir le paysage.

Nous repartirons ensuite à la Nantes pour prendre le train de 18h06.

NB : L'ordre des visites peut être modifié.

Programme susceptible de modification en fonction des opportunités et autorisations offertes.

Horaires de train :

Aller le 16 juin 2021 : Paris Montparnasse Nantes : 9h25 – 11h50
Retour le 19 juin 2021 : Nantes Paris Montparnasse : 18h06 – 20h19

Conditions particulières : (complètent les conditions générales de vente figurant sur le bulletin d'inscription)

Prix par personne partageant une chambre double :

- 890 € sur une base de 15 participants payants minimum
- 820 € sur une base de 20 participants minimum
- 780 € sur une base de 25 participants minimum

Supplément chambre individuelle : **90€**

Prix calculés sur les tarifs en vigueur au 07/05/2021

Ces prix comprennent :

- Le transport en car de grand tourisme selon programme
- Les 3 nuits aux hôtels mentionnés ou similaire (<https://www.logishotels.com/fr/hotel/logis-hotel-le-moulin-neuf-247>)
- Les 4 déjeuners
- Les visites et droits d'entrées mentionnés au programme
- La présence d'un accompagnateur Mondes & Merveilles

Ces prix ne comprennent pas :

- Le transport en train
- Les dépenses à caractère personnel (téléphone, télécopie...)
- Les boissons hors forfait
- L'assurance Multirisques ASSUREVER. À souscrire au moment de l'inscription.

Programme sous réserve : les visites privées évoquées dans le programme restent sujettes à modification selon les choix des propriétaires, en cas de changement des mesures sanitaires actuelles ou de la réglementation en vigueur

